



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Fondation Notre-Dame

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels du Fonds Cathédrale de Paris

Exercice clos le 31 décembre 2023

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels du Fonds Cathédrale de Paris

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de l'établissement des comptes annuels prévus par la convention de création du Fonds Cathédrale de Paris, nous avons effectué un audit des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière du Fonds Cathédrale de Paris au 31 décembre 2023, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Paris-La Défense, le 11 juin 2024

DocuSigned by:

Jérôme Eustache

3DCD59F6CF01441...

Jérôme EUSTACHE

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
COMPTES DE LIAISON	2 905		2 905	1 535
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES	299 561		299 561	276 645
Créances clients, usagers et comptes rattachés	245 561		245 561	276 645
Créances reçues par legs ou donations	54 000		54 000	
Autres				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	927	19	908	
Valeurs Mobilières de Placement	927	19	908	
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>	927	19	908	
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	5 184 098		5 184 098	5 765 526
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 728		3 728	3 736
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 488 314	19	5 488 295	6 045 908
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 491 219	19	5 491 200	6 047 442

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
COMPTES DE LIAISON	21 029	6 463
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	3 495 216	5 182 707
Excédent ou déficit de l'exercice	(3 279 984)	(1 687 491)
SITUATION NETTE (Sous-Total)	215 233	3 495 216
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	215 233	3 495 216
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	53 400	
Fonds dédiés	4 717 642	2 256 377
TOTAL II	4 771 042	2 256 377
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 432	111 673
Dettes des legs ou donations	600	
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	418 865	177 713
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	483 897	289 386
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	5 491 200	6 047 442

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	75 284 711	66 762 658
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	75 284 711	66 762 658
<i>Dons manuels non affectés</i>	123 601	2 210 528
<i>Dons manuels affectés</i>	4 769 001	1 432 748
<i>Mécénats</i>	70 392 109	63 118 067
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Autres produits liés à la générosité & abandon de frais</i>	1	1 315
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisation des fonds dédiés	139 097	11 378
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	75 423 808	66 774 036
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	330 515	319 764
Aides financières (projets engagés)	75 732 141	67 670 038
Impôts, taxes et versements assimilés		300
Salaires et traitements	92 601	101 479
Charges sociales	46 431	50 350
Charges communes aux fondations abritées		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	2 600 361	341 580
Autres charges	1	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	78 802 050	68 483 510
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(3 378 242)	(1 709 475)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	96 817	21 973
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		10
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	96 817	21 983
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	19	
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.	40	
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	59	
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	96 758	21 983
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	(3 281 484)	(1 687 491)

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(1 500)	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	(1 500)	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 500	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	75 520 625	66 796 019
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	78 800 609	68 483 510
EXCEDENT OU DEFICIT	(3 279 984)	(1 687 491)

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2023	31/12/2022
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature	8 256	
Bénévolat	11 591	8 049
TOTAL RESSOURCES	19 847	8 049
EMPLOIS		
Secours en nature	8 256	
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	11 591	8 049
TOTAL EMPLOIS	19 847	8 049

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	75 381 528	75 381 528	66 784 641	66 784 641
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	75 284 710	75 284 710	66 761 343	66 761 343
- Dons manuels non affectés	123 601	123 601	2 210 528	2 210 528
- Dons manuels affectés	4 769 001	4 769 001	1 432 748	1 432 748
- Legs, donations et assurance-vie				
- Mécénat	70 392 109	70 392 109	63 118 067	63 118 067
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	96 818	96 818	23 298	23 298
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	139 097	139 097	11 378	11 378
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	75 520 625	75 520 625	66 796 019	66 796 019
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	75 732 141	75 732 141	67 670 038	67 670 038
1.1 Réalisées en France	75 732 141	75 732 141	67 670 038	67 670 038
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	75 732 141	75 732 141	67 670 038	67 670 038
- Accompagnement des projets				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	396 854	396 854	385 709	385 709
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	396 854	396 854	385 709	385 709
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	71 253	71 253	86 183	86 183
3.1 Frais de gestion	71 194	71 194	86 183	86 183
3.2 Frais de gestion immobilière				
3.3 Charges financières	59	59		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2 600 361	2 600 361	341 580	341 580
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	78 800 609	78 800 609	68 483 510	68 483 510
EXCEDENT OU DEFICIT	(3 279 984)	(3 279 984)	(1 687 491)	(1 687 491)

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	19 847	19 847	8 049	8 049
Bénévolat	11 591	11 591	8 049	8 049
Prestations en nature	8 256	8 256		
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	19 847	19 847	8 049	8 049
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES	8 256	8 256		
Réalisées en France	8 256	8 256		
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS	6 052	6 052	5 741	5 741
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	5 538	5 538	2 308	2 308
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	19 847	19 847	8 049	8 049

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2023	31/12/2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	75 732 141	67 670 038	1 - Ressources liées à la générosité du public	75 381 527	66 784 641
Réalisées en France	75 732 141	67 670 038	Cotisations sans contreparties		
- Actions réalisées directement			Dons manuels non affectés	123 600	2 210 528
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	75 732 141	67 670 038	Dons manuels affectés	4 769 001	1 432 748
- Accompagnement des projets			Legs, donations et assurances-vie		
Réalisées à l'étranger			Mécénats	70 392 109	63 118 067
- Actions réalisées directement			Autres ressources liées à la générosité du public	96 817	23 298
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	396 854	385 709			
- Frais d'appel à la générosité du public	396 854	385 709			
- Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	71 253	86 183			
- Frais de gestion	71 194	86 183			
- Frais de gestion immobilière					
- Charges financières	59				
TOTAL DES EMPLOIS	76 200 248	68 141 930	TOTAL DES RESSOURCES	75 381 527	66 784 641
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			2 - Reprises des provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	2 600 361	341 580	3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	139 097	11 378
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice			DEFICIT de la générosité du public de l'exercice	3 279 984	1 687 491
TOTAL	78 800 609	68 483 510	TOTAL	78 800 608	68 483 510
			Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)	3 495 216	5 182 707
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	(3 279 984)	(1 687 491)
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	215 232	3 495 216

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

Contributions volontaires en nature	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	8 256		1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	19 847	8 049
Réalisées en France	8 256		Bénévolat	11 591	8 049
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	8 256	
Dons en nature					
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	6 052	5 741			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	5 538	2 308			
TOTAL	19 847	8 049	TOTAL	19 847	8 049

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

<i>Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public</i>		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	2 256 377	1 926 175
(-) utilisation	139 097	11 378
(+) report	2 600 361	341 580
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	4 717 641	2 256 377



**FONDS
CATHÉDRALE
DE PARIS**

SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION NOTRE DAME
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

2023

ANNEXES

1. ACTIVITE DU FONDS	4
1.1. OBJET DU FONDS CATHEDRALE DE PARIS	4
1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	4
1.3. DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	5
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	5
2.1. CADRE LEGAL DE REFERENCE	5
2.2. PRINCIPE COMPTABLES APPLIQUES	5
2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations	6
2.2.2. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau.....	6
2.2.3. Traitement des legs et donations.....	7
2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....	8
2.2.5. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.....	8
2.3. ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER).....	9
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....	10
3.1. NOTES SUR L'ACTIF	10
3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles	10
3.1.2. Disponibilités.....	10
3.1.3. Créances.....	10
3.1.4. Créances clients et comptes rattachés.....	10
3.1.5. Comptes de liaison.....	11
3.2. NOTES SUR LE PASSIF.....	11
3.2.1. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques	11
3.2.2. Fonds reportés liés aux legs et donations.....	13
3.2.3. États des échéances des dettes.....	13
3.2.4. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13
3.2.5. Charges à payer	13
4. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	14
4.1. PRODUITS D'EXPLOITATION.....	14
4.2. CHARGES D'EXPLOITATION.....	14
4.3. PRODUITS FINANCIERS	15
4.4. PROJETS SOUTENUS	15
5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES).....	15
5.1. PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE	15
5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1).....	15
5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3).....	16
5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3).....	16
5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs.....	16
5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER)	16
5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER) 16	
5.2. EMPLOIS.....	16

5.2.1. Contenu des missions sociales.....	16
5.2.2. Frais de recherche de fonds	17
5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement.....	17
5.2.4. Reports en dédiés de l'exercice	17
6. AUTRES INFORMATIONS	18
6.1. LOCAUX.....	18
6.2. EFFECTIFS	18
6.3. CONTRIBUTION DES BENEVOLES	18
6.4. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	19
6.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN	19

1. ACTIVITE DU FONDS

1.1. Objet du Fonds Cathédrale de Paris

L'objet du fonds « Cathédrale de Paris » est de contribuer financièrement à la conservation et à la restauration de la Cathédrale Notre-Dame de Paris, ainsi qu'à toute action favorisant son rayonnement spirituel et culturel conformément à la volonté des donateurs.

Créé par décision du Conseil d'Administration à la suite de l'incendie qui a frappé le 15 avril 2019 la cathédrale Notre-Dame de Paris, le *Fonds Cathédrale de Paris* a pris le relais du *Fonds Cathédrale* préexistant depuis 2017 au sein de la Fondation abritée « Avenir du Patrimoine à Paris » afin de mieux individualiser, pour les donateurs, le suivi et l'emploi des dons reçus. Il permet de suivre :

- Tous les dons reçus dans le cadre de la souscription nationale¹. L'ensemble de ces fonds est destiné à être versé au Fonds de Concours institué par la loi du 16 juillet 2019.
- Tous les dons affectés au « *Programme Cathédrale* » qui permet de prendre en charge la restauration des objets de la cathédrale non propriété de l'Etat, le maintien des activités de *Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris*, d'un accueil des pèlerins et touristes durant toute la période des travaux, le projet de déploiement d'un espace muséal, la retransmission d'offices et de manifestations sur la chaîne KTO, etc.

Le FONDS CATHEDRALE DE PARIS est directement rattaché au Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame mais dispose d'une gouvernance qui lui est propre.

1.2. Faits significatifs de l'exercice

- Le Fonds Cathédrale a répondu en 2023 au 3^e appel de fonds de la phase de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, phase de travaux démarrée en 2021 à l'issue de la première phase de conservation-sécurisation entamée dès le lendemain de l'incendie du 15 avril 2019. 73,687 M€ ont été versés au Fonds de concours, principalement grâce à la contribution des grands mécènes qui répondent ainsi au fur et à mesure des besoins. C'est plus de 223 M€ qui ont été apportés depuis 2019.
- 468 K€ de charges d'appel public à la générosité et de charges de fonctionnement ont été engagés en 2023 (versus 472 K€ en 2022). Le FONDS CATHEDRALE a également suscité et reçu des soutiens pour le « Programme Cathédrale » (aménagement intérieurs, moyens de retransmission, extension de l'orgue de chœur, restauration des

¹ Les dons reçus dans ce cadre avaient bénéficié d'un dispositif fiscal particulier durant l'année 2019

objets et mobilier, rayonnement de Musique Sacrée) : 4 769 K€ ont été collectés (versus 1 434 K€ en 2022) et plus de 2 M€ accordés en particulier pour les études et travaux concernant les aménagements intérieurs et la création d'un nouveau mobilier. Les fonds dédiés s'élèvent à 4,7 M€ en fin d'exercice. Ces fonds sont les bienvenus pour financer des travaux qui vont s'accélérer en 2024, en prévision d'une réouverture en décembre 2024.

1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes du Fonds Cathédrale de Paris sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.



2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le FONDS CATHEDRALE DE PARIS correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame au même titre qu'une fondation abritée. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2023 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2. Principe comptables appliqués

Le FONDS CATHEDRALE DE PARIS suit l'ensemble des principes comptables de la Fondation Notre Dame.

C'est ainsi que le plan comptable général de la Fondation Notre Dame est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous plis-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 affranchissements.

L'établissement comptable « FONDS CATHEDRALE DE PARIS » comprend :

- La collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs), les subventions publiques, le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- Les charges associées à cette collecte,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Il enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur comptable « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame. Par dérogation en raison de l'ampleur de la collecte, le FONDS CATHEDRALE DE PARIS n'a pas eu de contribution aux charges communes depuis 2019. En revanche, le temps passé par l'équipe de la Fondation Notre Dame pour la gestion du Fonds lui a été directement imputé ainsi que les honoraires du Commissaire aux Comptes;
- Les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres, en l'occurrence, les placements du compte sur livret (qui font l'objet d'un reversement à l'Établissement Public dans le cadre de l'appel de fonds).

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité). En particulier, chaque fondation ou fonds a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations de secteurs à secteurs (ou entre fondations abritées ou avec la Fondation abritante) sont traitées par « comptes de liaison ».

2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Ce point ne s'applique pas au FONDS CATHEDRALE DE PARIS qui est un fonds de flux appelé à être clôturé à l'issue de la complète consommation des dons reçus.

2.2.2. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

Le traitement des fonds dédiés est spécifique au statut de fondation abritante (cf. Règlement CRC 2009-01).

Toutes les ressources reçues par la Fondation Notre Dame sont affectées, soit au programme Entraide & Éducation, soit à un fonds ou une fondation abritée ou soit à la FND-abritante. Au niveau des comptes de la FND-Abritante il y a donc :

- Soit une variation des fonds dédiés de chacune des fondations abritées matérialisant ainsi l'affectation souhaitée par les donateurs.
- Soit un report à nouveau pour le programme Entraide ou l'établissement recouvrant les charges communes ainsi que pour les fondations présentant un déficit

La partie des ressources affectées par les donateurs qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite en charges sous la

rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées ».

L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite en produits des exercices futurs en « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées » par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

Il peut exister des « sous-fonds dédiés » lorsque la Fondation abritée ou le Programme Entraide a recueilli une affectation spécifique de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice ou pour le suivi de subventions publiques affectées à des projets. C'est le cas dans le cadre du FONDS CATHEDRALE dont le « Programme Cathédrale » fait l'objet de fonds dédiés.

Afin de mieux individualiser le suivi des fondations abritées ou du Programme Entraide dans les plaquettes éditées spécifiquement pour elles, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques (le « Programme Cathédrale » en l'occurrence). Le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

2.2.3. Traitement des legs et donations

Depuis le 01/01/2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1er janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (Voir Note 3.2.2).

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (Voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- Les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- Les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- Les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;

- Les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- Les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

À partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- Et « Autres charges sur legs ou donations »

À l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissés sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Ce point ne s'applique pas au FONDS CATHEDRALE DE PARIS en 2023.

2.2.5. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.3. Zoom spécifique sur le Compte de résultat par origine et destination (CROD) et le compte emploi-ressources (CER)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs.



3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1. Notes sur l'Actif

3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles

Valeurs mobilières de placements

Le FONDS CATHEDRALE DE PARIS dispose de 908 € de valeurs mobilières de placement correspondant à des dons de titres de donateurs non encore vendus au 31 décembre.

3.1.2. Disponibilités

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Compte sur livret et Compte Courant	5 184 098 €	5 765 526 €

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brève échéance, les fonds reçus sont systématiquement placés en compte sur livret. Il est à noter que 91 % des disponibilités en fin d'exercice correspondent aux fonds dédiés du Programme Cathédrale.

3.1.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	245 561	245 561	
Débiteurs divers			
TOTAL	245 561 €	245 561 €	

L'essentiel des créances est lié aux dons reçus au 31/12/2023 et non encaissés en fin d'exercice. Ils le seront en janvier 2024.

3.1.4. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Créances clients et comptes rattachés	245 561		245 561	276 645
Autres créances				0
TOTAL	245 561 €		245 561 €	276 645 €

3.1.5. Comptes de liaison

Les comptes de liaison inscrits à l'actif correspondent aux montants encaissés ou dus sur d'autres comptes de la Fondation Notre Dame et nécessitant un transfert de trésorerie de comptes à comptes.

3.2. Notes sur le Passif

3.2.1. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes édités spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes des fonds et fondations abrités, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice. Ce résultat ne tient pas compte du montant des projets restant à solder (engagement non encore reversé).

Le FONDS CATHEDRALE DE PARIS dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Report à nouveau au 01/01/2023	3 495 216
Résultat 2023	-3 279 984
Report à nouveau au 31/12/2023	215 232 €

Le report à nouveau concerne ainsi spécifiquement les actions liées à la restauration menée par l'État de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Les fonds dédiés spécifiques visent la collecte et les projets organisés dans le cadre du Diocèse de Paris :

Fonds dédiés spécifiques :

PROGRAMME CATHEDRALE	2022	2023				<i>dont Fonds dédiés non movimentés au cours des deux derniers exercices</i>
	Fonds dédiés en début d'exercice	Charges affectées du fonds 2023 - Projets ou dépenses issues du suivi budgétaire	% Collecte affectée aux autres charges	Produits	Net fonds dédié en fin d'exercice	
Fonds Programme Cathédrale	1 683 996	596 107	335 878	2 208 106	2 960 117	
Fonds Autel	77 817	77 817			0	
Fonds Moyens de retransmission	65 310	9 240			56 070	
Fonds Aménagement intérieur	273 472	1 308 637		2 626 927	1 591 763	
Fonds Extension orgue de chœur	103 742			5 950	109 692	
Fonds Restauration objets et mobilier	52 040	53 340		1 300	0	
Sous-total	2 256 377 €	2 045 141 €	335 878 €	4 842 283 €	4 717 642 €	

Le FONDS CATHEDRALE DE PARIS a collecté 4 842 K€ de dons que les donateurs ont souhaité affecter spécifiquement au rayonnement spirituel et culturel de la cathédrale (hors souscription nationale). A ce fonds dédié spécifique a également été affecté différents projets ainsi que la contribution aux frais de gestion des grands mécènes comme convenu dans leurs conventions de mécénat. Ces contributions viennent prendre en charge une partie des frais de fonctionnement du Fonds pour un montant équivalent.

Les projets soutenus durant l'exercice 2023 ont été notamment les suivants : soutiens pour l'aménagement intérieur de la Cathédrale et le mobilier, soutien à la mission de l'École de Musique Sacrée.

Le Fonds dédié en fin d'exercice est de 4 718 K€.

3.2.2. Fonds reportés liés aux legs et donations

Provision de variation des fonds reportés				
Variation des fonds reportés issus des legs et donations	Solde 31/12/2022	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Solde au 31/12/2023
Provision de variation des fonds reportés	0	53 400		53 400
TOTAL	0 €	53 400 €		53 400 €

3.2.3. États des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	64 432	64 432		
Dettes des legs et donations	600	600		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres dettes	418 865	418 865		
TOTAL	483 897 €	483 897 €		

3.2.4. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fournisseurs France	56 291	86 784
Fournisseurs factures non parvenues	8 141	24 889
Valeurs nettes comptables	64 32 €	111 673€

3.2.5. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 032	111 673
Dettes fiscales et sociales		
DETTES FINANCIERES		
Dettes financières diverses		
Soutiens de projets engagés à verser	418 865	177 713
DETTES DIVERSES		
Autres dettes		
	483 897 €	289 386 €

Les soutiens restant à verser concernent essentiellement le soutien pour Musique Sacrée pour la réouverture de Notre-Dame à hauteur de 400 K€



4. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Produits d'exploitation

Les **dons manuels non affectés** et le **mécénat** du FONDS CATHEDRALE DE PARIS correspondent aux dons reçus dans le cadre de la restauration de la cathédrale, soit au 31 décembre 2023, 70,52 M€.

Les **dons manuels affectés** correspondent aux dons reçus pour financer le « *Programme Cathédrale* » ou la contribution des grands mécènes aux charges de gestion, soit 4,77 M€ en 2023.

Il n'y a pas eu de **subvention d'exploitation** en 2023.

4.2. Charges d'exploitation

Les **missions sociales – projets engagés** du FONDS CATHEDRALE DE PARIS correspondent à :

- 73,687 millions qui ont été versés au Fonds de concours créé par l'État au titre de la souscription nationale);
- 1 545 K€ accordés à l'association *Revoir Notre-Dame de Paris*, au titre des travaux préparatoires aux aménagements intérieurs de la Cathédrale et à l'installation d'un bâtiment provisoire d'accueil des visiteurs sur le parvis.
- 500 K€ € accordés à Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris afin de lui permettre de réaliser sa mission.

Les **charges externes** correspondent aux charges directement imputables au fonctionnement du FONDS CATHEDRALE DE PARIS : saisie et enregistrement des dons, édition et envoi des reçus fiscaux, charges liées au site Internet, frais de communication, charges bancaires, frais de commissariat aux comptes, etc. Ces charges sont imputées aux dons reçus pour la restauration ou au Programme Cathédrale en fonction de leur finalité.

Durant l'exercice 2023, il n'y a pas eu de **charges externes – missions sociales** de versées.

Les **charges de personnel** correspondent au temps consacré par l'équipe de la Fondation Notre Dame pour la gestion du FONDS CATHEDRALE DE PARIS (et notamment le suivi des relations avec l'Etablissement Public et les mécènes ainsi que la comptabilité des dons) ainsi que pour tout ce qui a trait à l'appel public à la générosité (relations avec les donateurs et suivi des reçus fiscaux).

4.3. Produits financiers

Le FONDS CATHEDRALE DE PARIS a bénéficié en 2023 de produits financiers liés au placement sur compte sur livret des disponibilités reçues avant reversement. Une répartition des produits financiers a été opérée entre les fonds destinés à la restauration de la Cathédrale et ceux destinés au Programme Cathédrale.

4.4. Projets soutenus

	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Appel de fonds (Fonds de concours) du Ministère de la Culture	1	73 687 000 €
Projets du Programme Cathédrale soutenus par décision du Comité exécutif	11	2 045 141 €
Total des missions sociales Fonds Cathédrale	12	75 732 141 €



5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1. Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné. Il s'agit pour le FONDS CATHEDRALE du « Programme Cathédrale » destiné à financer les aménagements intérieurs qui restent de la responsabilité du Diocèse de Paris ainsi que divers projets liés au rayonnement de la cathédrale (soutien à Musique Sacrée, aménagements intérieurs).

5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public et répartis entre la restauration et le Programme Cathédrale au prorata des disponibilités. Ils se sont élevés cette année à 97 K€.

5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires. Il n'y a pas eu de subvention publique en 2023.

5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 3.2.1.

5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2. Emplois

5.2.1. Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la Fondation a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations

bénéficiaires ou lors de la signature d'un avenant à la convention-cadre pour les relations avec l'Établissement Public en charge de la restauration de la Cathédrale.

La Fondation peut avoir néanmoins deux autres types de dépenses pour les missions sociales :

- Des charges externes réglées directement par la fondation abritée :
- Des charges de personnel liées à la réalisation des projets du Programme Cathédrale.

Ces charges se retrouvent dans la sous-rubrique « Actions réalisées directement ». Il n'y en a pas eu en 2023.

5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif du Fonds, approuvées par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique. Pour le FONDS CATHEDRALE DE PARIS, il s'agit des frais directement imputables au fonctionnement du Fonds : charges de personnel pour le temps consacré au fonctionnement du Fonds, les charges du Commissariat aux Comptes ainsi que les charges liées à la mission d'un économiste de la construction.
- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement) ainsi que pour les donations temporaires d'usufruit de biens immobiliers. Cela ne concerne pas le FONDS CATHEDRALE DE PARIS en 2023.
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4. Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]



6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Locaux

Le FONDS CATHEDRALE DE PARIS est domicilié au 10, rue du Cloître Notre-Dame - 75004 Paris, au siège de la Fondation Notre Dame.

6.2. Effectifs

Les effectifs du FONDS CATHEDRALE DE PARIS sont les suivants :

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
2022	6	2,00	0	0	6	2,00
2023	7	1,89	0	0	7	1,89

7 salariés, dont la Déléguée Général, une chargée de mécénat, une comptable, consacrent une partie de leur temps au bon fonctionnement du FONDS CATHEDRALE DE PARIS. Une stagiaire est affectée au fonds depuis 01/09/2023.

6.3. Contribution des bénévoles

FONDS CATHEDRALE DE PARIS a également eu recours en 2023, à des bénévoles au siège de la Fondation Notre Dame, soit, en Équivalent Temps Plein, 0,32 ETP.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4,3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 1,9 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Année	Total	Total ETP	Valorisation
2022	6	0,30	8 049 €
2023	7	0,32	11 591 €

6.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent spécifiquement pour le FONDS CATHEDRALE DE PARIS à 6 370 € TTC.

6.5. Engagements hors bilan

Engagements reçus	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements reçus	141 487 700	56 270 200	85 217 500	

Les engagements financiers reçus correspondent aux conventions de mécénat signées avec des grands mécènes (Famille Arnault-LVMH, Famille Pinault, Famille JC Decaux) et le soutien de la fondation américaine *Friends of Notre-Dame de Paris*.

En fonction du budget prévisionnel des travaux, le montant des 56,2 millions à recevoir en 2024 correspond aux appels de fonds à réaliser auprès des grands mécènes pour abonder le Fonds de concours du Ministère de la Culture.

